

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 21 septembre 2023**

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66  
Nombre de procurations : 11  
Nombre de votants : 77  
Date de la convocation : 14 septembre 2023  
Date de publication : 28 septembre 2023

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	NONNOTTE-BOUOTON Catherine
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	PRAT Hervé
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	BONIN Jean-Luc	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
MONNERET Christophe	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	GERMOND Daniel	LABOUROT Céline
HOFFMANN Maurice	GOMET Nicolas	GRUET Olivier
LEPETZ Joëlle	HAMDAOUI Ako	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	JEANNEAUX Cyril
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	RIGAUD Fabien
STOLZ Julien	MBITEL Mohamed	LEGRAND Jean-Luc
THEVENIN Hélène	MIRAT Maryline	

### **Conseillers suppléés**

CALINON Séverine suppléée par PERNET Philippe	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à JABOVISTE Philippe  
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier  
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril  
GINDRE Denis donne procuration à GUERRIN Bernard  
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CUINET Jean-Pierre  
GIROD Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie  
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline  
MARCHAND Sylvette donne procuration à PECHINOT Jacques  
ROCHE Paul donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

VERNE Pierre	SAGET Emmanuel	GINET Gérard
DIEBOLT Alain	SANCEY Pascal	LAGNIEN Jacques
MATHEZ Christian		

---

**Objet : Cession de terrain à la société FRANC COMTOISE DE CONFORT**

Rapporteur : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Par délibération n° DCC-2023-019 du 23 mars 2023, le Conseil Communautaire a confirmé la cession à la société FRANC COMTOISE DE CONFORT de la parcelle cadastrée ZB n°61 d'une superficie de 6 446 m<sup>2</sup> située sur la zone d'activités des Grandes Epenottes à Brevans.

A ce jour, en raison des difficultés de la société FRANC COMTOISE DE CONFORT à boucler son projet avec ses interlocuteurs financiers, il est sollicité la révision des conditions de cessions définies précédemment.

Cette nouvelle délibération annule et remplace celle susmentionnée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **DE RÉITERER** sa décision de cession à la société FRANC COMTOISE DE CONFORT de la parcelle cadastrée section ZB n°61 à Brevans d'une superficie de 6 446 m<sup>2</sup>,
- **DE PRÉCISER** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 40 €/m<sup>2</sup> hors taxe auquel s'ajoute une TVA sur marge,
- **DE PRÉCISER** que la société FRANC COMTOISE DE CONFORT pourra se substituer à toute personne physique ou morale dans le respect des engagements mentionnés ci-dessous, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
  - Signer l'acte de vente au plus tard le 30 novembre 2023, Etant entendu que si cette condition n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
  - Terminer le chantier (situation attestée par le dépôt en Mairie de Brevans de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) au plus tard dix-huit mois après la signature de l'acte de vente,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir.

SCRUTIN	POUR : 77	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Développement économique
- Office Notarial LEGATIS – Avenue de Northwich, 39100 Dole
- Société Franc Comtoise de Confort – 12 Avenue du Maréchal Juin, 39100 Dole

*Fait à Tavaux, le 21 septembre 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

*Jean-Pascal FICHERE.*



